## Tableau n° 83

## Le Travail à haute température

Date de création : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Crampes musculaires avec sueurs profuses, oligurie et chlorure urinaire égal ou inférieur à 5 g/litre.	3 jours	Tous travaux exposant à une température résultante égale ou supérieure à 28°C.